

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 33 (1897)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIII^e ANNÉE

N° 24



BIENNE

15 Décembre 1897

L'ÉDUCATEUR

Sommaire. *A nos lecteurs. — Le recensement de l'enfance malheureuse. — Réunion des instituteurs jurassiens. — Chronique scolaire. — Bibliographie. — Partie pratique.*

A NOS LECTEURS

Avec ce numéro se termine la trente-troisième année de l'*Educateur*, organe de la Société pédagogique romande. Les relations entre le Comité directeur et les sections cantonales sont excellentes, témoign les belles journées d'Aigle, de Delémont et de Céliney. Nous avons tiré le journal à 1100 exemplaires et nous comptons 1015 abonnés. C'est relativement peu si l'on tient compte du total des membres de l'enseignement primaire et secondaire dans la Suisse romande. En effet, voici un petit tableau qui prête à réflexion :

Cantons	Délégués au Comité central	Personnel enseignant prim. et sec.	Abonnés à l'Educateur	%
Genève	4	388	161	41
Vaud	6	1273	156	12
Neuchâtel	3	581	128	22
Jura bernois	3	509	479	94
Fribourg	1	405	21	5

La Suisse romande compte environ 2500 institutrices et instituteurs primaires et environ 700 maîtresses et maîtres de l'enseignement secondaire et moyen. Si la solidarité était chose commune, il serait donc facile de grouper 2000 sociétaires autour de notre drapeau l'*Educateur*. C'est pourquoi nous engageons tous nos abonnés à nous être fidèles en 1898 et à nous amener de nouveaux amis. Le congrès de Bienne marquera, nous l'espérons, une nouvelle étape dans l'évolution du corps enseignant romand, qui plus que jamais, en présence des questions scolaires importantes discutées en Suisse, devra prendre une attitude ferme et énergique pour maintenir sa légitime influence. Aujourd'hui le succès est acquis aux grands nombres, ne l'oublions pas. Serrons-nous toujours plus nombreux autour de notre vieille bannière, qui a porté jusqu'ici avec honneur et fierté cette belle devise de nos fondateurs : DIEU, HUMANITÉ, PATRIE.

Rédaction de l'Educateur.

N. B. — Un bulletin de souscription est annexé au présent numéro ; prière de le soumettre aux personnes qui voudraient s'abonner.

Le recensement de l'enfance malheureuse

Le Bureau fédéral de statistique nous communique la première partie du recensement des enfants faibles d'esprit en âge de fréquenter l'école, d'après l'enquête qui a eu lieu en Suisse au mois de mars 1897. Dans ce dénombrement sont aussi compris les enfants atteints d'infirmités physiques et ceux qui sont négligés et moralement abandonnés. C'est donc bien là la statistique de l'enfance malheureuse. On sait que l'enquête a été provoquée par le *Schweiz. Lehrerverein*, la *Société pédagogique de la Suisse romande* et la *Società degli amici dell'educazione*. Le programme en a été établi par une commission spéciale dans laquelle la Suisse romande était représentée par M. P. Maillefer, directeur des écoles de Lausanne.

Il résulte des renseignements recueillis dans tous les cantons que 13,155 enfants en âge de fréquenter l'école primaire ont été recensés et sont placés dans les cinq catégories suivantes :

1° Faibles d'esprit à un léger degré	5052 ou 39 %
2° " à un degré plus prononcé	2615 ou 20 "
3° Atteints d'une infirmité physique seulement	1848 ou 14 "
4° Idiots, sourds-muets, aveugles, etc.	2405 ou 18 "
5° Moralement abandonnés seulement	1235 ou 9 "

Les enfants faibles d'esprit à un degré quelconque mais susceptibles de développement intellectuel sont donc au nombre de 7667 en Suisse, ce qui représente 15,6 pour 1000 de la population scolaire. C'est la proportion indiquée par les sociétés pédagogiques suisses qui s'étaient occupées de la question. De ces 7667 enfants, il y en a 567 qui reçoivent l'instruction dans une classe d'arriérés; 411 qui sont placés dans des établissements spéciaux, 104 qui sont placés dans des orphelinats, 5585 qui auraient besoin d'un traitement spécial, 534 pour lesquels des soins spéciaux ne sont pas reconnus nécessaires et 466 qui ont laissé les recenseurs dans l'indécision des mesures à prendre.

Que faut-il faire des 5585 enfants qui réclament un traitement spécial? Les instruire dans une classe d'arriérés ou les placer dans un établissement? Les recenseurs — et il ne faut pas oublier ici que ce sont des instituteurs — demandent hardiment pour 3861 d'entre eux une classe d'arriérés, tandis que pour 1724 ils préfèrent un établissement. Par contre, et cela est bien compréhensible, les sourds, les sourds-muets, les aveugles, les crétins, les épileptiques, etc. doivent entrer dans des instituts spéciaux. Parmi les réponses indécises ou laissées en blanc (1007) les grands nombres se trouvent dans les cantons de Vaud (247), Berne (182), Tessin (103), Fribourg (85), Valais (72), Zurich (71).

L'éducation des enfants arriérés dans des classes spéciales

s'impose. Pour comprendre ce qui reste à faire, nous publions le tableau suivant :

Cantons	Nombre total	Placés dans une classe d'arriérés	Non admis à l'école	Enfants dont il reste à s'occuper
Berne	3420	54	506	487
Fribourg	618	—	47	106
Bâle-Ville	241	139	73	11
Vaud	832	12	158	152
Valais	534	—	25	124
Neuchâtel	309	6	90	34
Genève	185	—	38	5
Suisse	13155	567	2105	1741
				8742

Si nous citons l'exemple de Bâle-Ville, c'est pour montrer quel est l'avancement de l'œuvre dans cette cité si riche et si généreuse quand il s'agit de l'éducation des jeunes générations.

Le recensement du Bureau fédéral de statistique reproduit le tableau ci-dessus pour chaque commune. C'est ainsi que nous voyons qu'à Biel on pourrait créer une classe d'arriérés de 24 élèves. A Porrentruy il y en aurait 9, à Fribourg 38, à Morat 13, à Bex 12, à Aigle 12, à Sainte-Croix 19, à Lausanne 23, à Payerne 18, à Orsières 19, à Martigny 21, au Locle 15, à la Chaux-de-Fonds 46, à Neuchâtel 28, à Genève 66, à Carouge 14, etc.

Dans le capital intellectuel qui fait naufrage il s'agit de sauver le plus précieux, c'est-à-dire celui qui a le plus de chance de développement. Il faut donc courir au plus pressé et créer en premier lieu des classes d'arriérés partout où c'est possible. Ces classes une fois organisées, on pourra songer à développer les établissements spéciaux pour les cas les plus graves d'infirmité intellectuelle. Ce qu'il importe, c'est de n'enlever l'enfant à sa famille que dans le cas d'absolue nécessité, mais de le laisser dans le milieu le plus propre à favoriser son développement et à le préparer à une vocation qui réponde à ses aptitudes. Il ne faut recevoir dans les établissements pour faibles d'esprit que les enfants ayant été soumis à des observations concluantes dans les classes d'arriérés et dont les bulletins du carnet d'individualités concluent à l'internement.

Il y a vingt ou trente ans, on ne s'occupait guère des enfants peu doués à l'école; on les abandonnait plus ou moins à eux-mêmes. C'est un honneur pour les trois grandes sociétés d'instituteurs suisses, et en particulier pour la Société pédagogique romande, d'avoir attiré l'attention des autorités sur le grand nombre de ces déshérités de l'intelligence. Une nouvelle œuvre de réparation sociale nous apparaît à l'aurore du XX^e siècle; espérons qu'à ce moment l'aide financière de la Confédération sera acquise à nos écoles primaires, car si la moisson est grande les moissonneurs font encore défaut dans ce domaine.

H. GOBAT.

Réunion des instituteurs jurassiens

Une réunion extraordinaire de la Société pédagogique jurassienne a eu lieu, le 11 décembre, à l'hôtel du *Soleil*, à Delémont, pour discuter la question de la réorganisation des écoles normales. La réunion, qui comptait environ 150 participants, était présidée par M. Duvoisin, directeur de l'école normale de Delémont. M. Robert Morant, directeur-adjoint de la station d'enquêtes au Ministère de l'instruction publique à Londres, assistait à la séance et au banquet. M. Morant est actuellement en mission dans notre pays pour étudier l'organisation de l'enseignement secondaire.

Un rapport imprimé, présenté par MM. Moeckli à Neuveville et Bourquin à Corgémont, au nom d'une commission d'études de 14 membres dont le président était M. Gylam, inspecteur scolaire à Corgémont, servait de base à la discussion. Ce rapport sobre, objectif, auquel il faut reconnaître un certain enthousiasme de bon aloi, était bien l'expression de la majorité d'une commission dans laquelle, à côté de nos jeunes instituteurs les plus résolus et les plus capables, figuraient les hommes d'école les plus expérimentés de notre Jura, comme MM. Gylam, Duvoisin, Germiquet, Pêquegnat, etc.

M. Landolt, inspecteur de l'enseignement secondaire du canton de Berne, à Neuveville, prend le premier la parole et propose d'attendre, avant de prendre toute décision, que les autorités préconsultatives aient dessiné les grandes lignes du plan général de la réorganisation des écoles normales du canton de Berne pour formuler nos vœux et nos désirs pour le Jura, et de charger le comité central d'intervenir quand le moment propice sera venu. Nous publierons dans notre prochain numéro le discours de M. Landolt.

M. Bourquin soutient les conclusions du rapport. Il en maintient et explique toutes les positions malgré l'interruption de M. Fridelance, instituteur à l'école d'application de Porrentruy, qui relève le fait que le diplôme bernois n'est pas un brevet d'incapacité.

D'après M. Renck, professeur à l'école normale de Porrentruy, l'introduction de l'externat ou de l'internat dans les écoles normales n'a aucune influence sur les examens de recrues. M. Renck est expert pédagogique dans le canton de Vaud et, l'année dernière, ce canton est arrivé au dix-septième rang, tandis que le canton de Berne est au dix-huitième rang dans l'échelle des épreuves pédagogiques de nos conscrits.

M. Wuilleumier, instituteur à Renan, est élève de la section pédagogique du gymnase de Neuchâtel. Il parle en faveur de l'externat, mais s'élève contre l'idée de créer une école normale supérieure à Berne pour la quatrième année d'études.

M. Zwickel, directeur de l'école secondaire des filles à Biel, est élève de Küssnacht et de la section pédagogique de Neuchâtel. Il est partisan de l'externat et a contribué à l'introduire à Küssnacht. On sait que c'est après une bagarre survenue une nuit dans l'école normale de Küssnacht que les autorités zurichoises se décidèrent à supprimer l'internat. Ce qui est mauvais, c'est la combinaison des deux systèmes dans l'école normale, externat et internat, comme on l'a eue à Porrentruy, ville que M. Zwickel connaît bien, puisqu'il a été professeur à l'école cantonale.

M. Monnin, instituteur à Bourrignon, a été blessé de voir que le rapport fait dépendre le succès de l'école de la seule culture générale de l'instituteur. Il reconnaît qu'il a été formé par les livres plutôt que par les cours de ses professeurs, mais à l'école normale on lui refusait les volumes de la bibliothèque. Il y a d'autres facteurs en cause comme le dévouement, l'amour de la vocation,

L'aptitude à l'enseignement. M. Monnin est partisan de l'externat dans les écoles normales et votera pour la création d'un établissement supérieur à Berne.

M. Nussbaumer, instituteur à Undervelier, demande l'impression du rapport de M. Landolt et propose de mettre à la base de l'examen d'entrée à l'école normale le programme de l'école primaire supérieure.

M. Germiquet, professeur à l'école normale de Porrentruy, constate que si le rapport n'attaque pas l'enseignement des maîtres de l'école normale, on a parlé par esprit de critique de maîtres formés à l'école cantonale. Le cours de littérature de M. Germiquet ne va pas jusqu'à l'époque moderne. Si les élèves peuvent lire Zola, les Goncourt dans une collection spéciale, on leur refuse *Madame Bovary*, certains ouvrages de Voltaire. Des réformes sont possibles à l'école normale dans l'enseignement de la langue française et de l'histoire. Il ne faut pas confondre l'école populaire et l'école académique. Les élèves catholiques du Jura ne vont pas volontiers à l'université de Berne faire leurs études.

M. Monnin de Bourrignon trouve qu'une bibliothèque destinée à l'école normale ne devrait pas renfermer de mauvais livres.

M. Billieux est depuis quarante ans à l'école normale de Porrentruy. Il constate que cet établissement a formé de bons instituteurs. Les circonstances ont changé. Autrefois l'internat était sévère, vexant. On défendait aux élèves de se mettre à l'ombre sous les arbres. La nourriture était tout à fait insuffisante. Il combat le transfert de l'école normale de Porrentruy à Delémont et la création d'une école normale supérieure à Berne.

M. Moeckli, instituteur à Neuveville, croit que l'introduction de l'économie nationale dans le plan d'études de l'école normale est non seulement utile, mais nécessaire. Il cite à l'appui de son assertion l'opinion de Jules Simon, Duruy, Frédéric Passy, Laveleye, etc., et nos livres de lecture.

M. Schwarz, négociant à Tavannes, donne encore quelques explications complémentaires en faveur des conclusions du rapport, et la discussion générale étant close, l'assemblée repousse par 54 voix contre 45 la motion d'ordre de M. Landolt.

Les conclusions du rapport sont ensuite adoptées dans la teneur suivante:

- 1^o Une réorganisation des écoles normales jurassiennes est urgente.
- 2^o La formation des instituteurs doit se faire dans une école normale.
- 3^o L'école normale des instituteurs doit être transférée dans une autre localité du Jura.

4^o a) Elle est soumise au régime de l'externat;

b) L'école normale des institutrices comprendra trois classes successives ; la durée des cours reste fixée à trois ans.

5^o Une bonne école d'application est un complément indispensable pour l'éducation professionnelle future des membres du corps enseignant.

6^o On exigera, à l'examen d'admission, comme minimum de connaissances, le programme de l'école primaire supérieure.

7^o Le programme des écoles normales est à réviser : il y a lieu d'y ajouter, pour les jeunes gens, l'économie nationale et, pour les jeunes filles, l'économie domestique.

8^o Le traitement des maîtres doit être en rapport avec l'importance de leurs fonctions.

Outre les collègues que nous avons déjà nommés, citons encore MM. Schaller, directeur de l'école normale de Porrentruy, Gylam, Chatelain et Gobat inspecteurs, Marchand, maître secondaire à Tramelan, Henry, instituteur à Porrentruy, Baumgartner, instituteur à Biel, Riat, maître secondaire à Vendlincourt, Dr Crelier, maître secondaire à Saint-Imier, Germiquet, directeur de l'école secondaire des filles à Neuveville, etc., qui ont donné à la discus-

sion un caractère calme, sérieux et modéré qui a fait l'admiration de M. le directeur M. Morant.

Puisque la question de la réorganisation de nos écoles normales est à l'ordre du jour au Grand Conseil, nous sommes certain que le comité central de la Société pédagogique jurassienne travaillera avec énergie à faire connaître les vœux du corps enseignant et à les appuyer énergiquement.

Cent sociétaires prirent part au banquet servi à l'hôtel du Soleil. M. Landolt, inspecteur, a bu au Jura. C'est en 1842 que, muni d'un brevet d'instituteur, il a parcouru pour la première fois nos belles vallées.

M. le préfet Boéchat, président de la commission des écoles normales, porte un toast à la solidarité du corps enseignant avec le peuple et les autorités proposées à l'instruction publique. Il boit aussi à la santé de M. Morant.

M. Morant présente ses remerciements pour l'excellente réception qui lui a été faite. Il a emporté de la séance administrative une impression excellente en voyant les instituteurs primaires, les maîtres secondaires, les inspecteurs scolaires, les membres des commissions de l'Etat, sans distinction de confession, délibérer ensemble sur une question générale d'instruction publique.

Envoyé en mission en Suisse par son gouvernement pour étudier l'organisation des écoles secondaires, il a vu avec plaisir comment les Suisses cherchent à développer le caractère individuel de chaque établissement et dans celui-ci le caractère individuel de chaque enfant. Il avait cru que dans les classes démocratiques en Suisse on prenait l'Angleterre pour un peuple d'arriérés, mais il a constaté qu'on rendait justice aux qualités éducatives des Anglais et qu'on leur accordait même de l'esprit. C'est ce qui l'a charmé.

M. Zwickel, le musicien de Küsnacht, joue quelques beaux morceaux de son répertoire; il est secondé par M. Froidevaux, instituteur à Moutier. Les trains de quatre heures ayant enlevé un certain nombre de sociétaires, les jeunes organisent une sauterie qui dure jusqu'à sept heures. Les derniers trains emportent les derniers participants et tout reprend son calme ordinaire.

La journée du 11 décembre 1897 a été l'une des plus importantes dans l'histoire de la Société pédagogique jurassienne. Espérons que les fruits en seront bénis et que le programme de réorganisation que le corps enseignant a établi avec calme et modération passera dans la réalité.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Un discours de M. Gavard.** Lundi, 22 novembre, a eu lieu dans notre cathédrale de St-Pierre la prestation de serment de notre nouveau Conseil d'Etat. M. A. Gavard, président de ce corps, y a prononcé un discours magistral, tant au fond qu'à la forme, dont nous extrayons ce qui concerne spécialement l'instruction publique :

« L'instruction publique absorbe la plus grosse part des ressources budgétaires et pourtant tout n'est pas terminé dans ce domaine si vaste et si largement pourvu grâce à l'accord tacite des partis. La loi de 1886 a dressé les bases fondamentales de notre organisation scolaire : notre intention n'est pas de la modifier, mais de la compléter en tenant compte des expériences faites et des besoins constatés.

Nous aurons à examiner d'abord, en nous éclairant à la lumière de certains faits, si tout est pour le mieux dans le ménage universitaire, si l'organisation de certains enseignements cliniques et primodiaux répond bien aux nécessités

de la concurrence et aux indications de la science actuelle, en un mot, si les sacrifices considérables généreusement consentis en faveur des hautes études trouvent une compensation équitable et suffisante dans la qualité et la supériorité des résultats acquis.

Diverses questions importantes se posent également en ce qui concerne nos établissements d'instruction secondaire. En premier lieu vient celle de la gratuité de l'enseignement secondaire inférieur, c'est-à-dire de l'Ecole professionnelle ainsi que de la division inférieure du Collège et de l'Ecole secondaire des jeunes filles. Cette mesure, réclamée à plusieurs reprises, ne comporterait pas une forte dépense et serait bien accueillie d'un grand nombre de familles des classes moyennes et ouvrières.

Il en est de même de la création d'une section commerciale et de langues vivantes, vivement demandée de divers côtés et qui serait ajoutée, ou bien à l'Ecole secondaire et supérieure, ou bien à l'Ecole ménagère des jeunes filles.

Le cycle de l'enseignement au second degré nous semble pouvoir être élargi dans deux directions nouvelles. Genève est, en même temps qu'une ville d'études, un centre d'étrangers attirés ici par leur plaisir ou par l'éducation de leurs enfants. Nous nous demandons si, à l'exemple de ce qui existe ailleurs, il ne serait pas utile de créer des classes spéciales pour jeunes étrangers des deux sexes qui viendraient à Genève dans le but d'étudier la langue française. Les classes pour garçons seraient installées parallèlement au Collège, les classes pour jeunes filles à l'Ecole secondaire et les rétributions seraient fixées assez haut pour couvrir les frais de ces cours.

L'enseignement des choses du ménage devient pour toutes les jeunes filles, même les plus instruites, une nécessité familiale. L'introduction de ces leçons dans la division supérieure de l'Ecole secondaire apparaît donc comme utile et opportune.

Nous voulons également tous nos soins à l'enseignement professionnel, qui a pris, dès son origine, une expansion si réjouissante. La récente ouverture de l'école ménagère a prouvé la faveur dont la population entoure cette institution naissante. Il fautachever l'œuvre voulue par le législateur; tout d'abord édifier les bâtiments qui l'abriteront, puis ouvrir, dès la prochaine année scolaire, les sections ou écoles d'apprentissage qui, formant le complément de l'Ecole ménagère, doivent préparer les jeunes filles aux diverses carrières féminines, enfin étudier la création d'une école d'apprentissage pour l'industrie du vêtement, parallèle à l'Ecole des métiers et destinée au sexe masculin.

Le développement de l'enseignement technique ne nous tiendra pas moins à cœur. Le nombre des élèves qui le suivent s'est considérablement accrû grâce à la création de l'école professionnelle, en 1886, et à l'organisation nouvelle de la section technique du gymnase. Le Polytechnicum de Zurich compte aujourd'hui beaucoup d'étudiants genevois. En effet, l'utilisation des forces motrices et les industries qui en dérivent ouvrent des carrières fécondes à la jeunesse studieuse. Nous examinerons avec soin s'il ne conviendrait pas d'ajouter à l'Université une faculté technique qui prépareraient aux professions d'architecte ou d'ingénieur ou, sans aller si loin, de fonder un Technicum analogue à ceux de Winterthour et de Bienne.

Quant à l'enseignement primaire, il sera l'objet de notre constante sollicitude. Le moment est venu, croyons-nous, d'améliorer le sort des instituteurs. On exige beaucoup d'eux au point de vue de la préparation première, de la culture générale, du dévouement professionnel, de l'éducation des êtres qui leur sont confiés comme le trésor de la nation. Il est équitable de rémunérer leurs efforts pour l'avancement éducatif et intellectuel des générations qui s'appelleront le peuple de demain; nous leur demanderons, en revanche, une affirmation toujours plus nette de la maîtrise de soi et de la discipline morale

qui doivent constituer la caractéristique de l'homme appelé à commander les autres et à les diriger dans les voies du juste et du bien.»

On le voit, le programme est beau et vaste et ralliera tous les suffrages des hommes de progrès, soucieux du développement de nos écoles et désireux de voir un sang nouveau, une vie nouvelle infuser tous les organes de notre enseignement public.

L. GROSURIN.

V AUD. — **Société évangélique d'éducation.** Les membres de cette société, la plupart instituteurs, institutrices, pasteurs, parents, ont entendu le 27 novembre, au local de l'Union chrétienne de Lausanne, deux excellents discours, suivis d'une discussion nourrie, sur ces deux sujets : *La prière et Le rôle de l'affection et de la crainte en éducation.*

M. Tissot, instituteur, a montré d'une façon éloquente et convaincue le rôle important et béni de la prière dans la vie spirituelle et au milieu des préoccupations matérielles de notre vie affairée. Les hommes d'action ont été souvent des hommes de prière.

M. Leresche, directeur de l'Asile de Serix, près Oron, est l'auteur du second travail, fruit d'une longue expérience et de sérieuses méditations. Pour agir sur les cœurs et les volontés, il faut avant tout aimer. Le véritable amour, reflet de l'amour divin, ne laisse place ni à la colère, ni à l'impatience, ni à l'emportement. Il est accompagné de douceur, d'humilité et surtout de patience. L'homme patient vaut mieux que l'homme fort. A l'affection, il faut ajouter la fermeté qui inspire le respect et la crainte, sources de l'obéissance. L'éducateur doit être digne de respect; sans cela aucune discipline n'est possible. Il doit aussi être craint, afin d'exercer sur ses élèves une salutaire autorité qui préviennent le mal et entraîne au bien. Il se peut que les paroles ne suffisent plus pour affirmer l'autorité: il faut alors user de sévérité, mais en se souvenant que la punition ne doit jamais être inspirée par la vengeance ou la colère.

MM. Guex et Bieler, directeurs, ont fait quelques réserves sur certains points, en insistant, le premier, sur l'utilité et la réalité des lois générales en éducation, le second, sur la nécessité pour l'éducateur de se faire respecter plutôt que craindre.

MM. Augsbourger, pasteur à Cully, Ch. Chatelanat, ministre, Ch. Vuillemin, professeur, Meyland, pasteur, Renaud, président de la Société, ont fait part de leurs précieux conseils dictés par de longues et sérieuses expériences.

La question des châtiments corporels a été l'objet d'une vive discussion contradictoire: elle n'a pas été résolue définitivement, malgré les excellents arguments apportés par les partisans et les adversaires de la répression par la férule.

Le troisième sujet à l'ordre du jour, concernant le rang inférieur de notre canton dans l'échelle fédérale des examens de recrues, n'a pu être abordé faute de temps.

B., inst.

Régents retraités. Dans sa séance du 19 novembre, le Grand Conseil s'est occupé de la pétition des régents retraités. Le rapport de la commission a été présenté par M. Bugnon. La loi du 15 février 1897 augmentait la pension des régents primaires. Des pétitions sont alors intervenues demandant une augmentation en faveur des régents ayant obtenu leur retraite avant le 1^{er} mai, entrée en vigueur de la loi du 15 février 1897. Le Conseil d'Etat a estimé que les pétitionnaires étaient bien fondés dans leur réclamation. En conséquence il propose un projet de décret accordant à ces régents une augmentation; mais n'assimile pas leur pension à celle des régents au bénéfice de la loi du 15 février qui porte la retraite à 900 francs pour les régents et 700 francs pour les régentes.

Le projet de décret divise les anciens régents et régentes en 3 catégories: 1^o ceux qui ont des revenus et qui ne recevraient rien; ils sont au nombre de 82;

2^e ceux qui ont, à côté de leur retraite, quelques ressources provenant de leur travail, par exemple, et qui recevraient $\frac{1}{5}$ en plus de leur retraite, soit 600 et 480 francs, ils sont au nombre de 98; 3^e ceux qui n'ayant rien, et recevraient les $\frac{2}{5}$ soit 700 fr. pour les régents et 560 pour les régentes, au lieu de 500 et de 400; ils sont au nombre de 246 dans le canton.

La commission estime acceptable le projet de décret du Conseil d'Etat; elle demande seulement que l'on ajoute cette clause que cette augmentation sera accordée sur demande motivée des intéressés.

Après une discussion assez courte dans laquelle MM. Loup et Rapin ont pris position en faveur du décret, tandis que M. F. Monachon proposait la non entrée en matière, la discussion a été renvoyée à la prochaine session du Grand Conseil sur la motion d'ordre présentée par M. Martinoni.

† **Louis Pasche.** Cet instituteur retraité est décédé le 3 novembre à Yverne. Il assistait encore cet été à la réunion d'Aigle avec plusieurs vétérans de ses amis. Louis Pasche était né en 1836. Après avoir acquis son brevet, il fut nommé instituteur à Yverne et c'est dans ce village pittoresquement situé qu'il tint la classe pendant 34 ans, se faisant aimer de ses élèves et apprécier de toute la population. Louis Pasche était un instituteur de mérite, un citoyen modèle, un bon père de famille. Cette notice complète celle que nous avons donnée à page 358.

NEUCHATEL. — **Conférences générales.** Nous en sommes réduits à puiser dans les journaux politiques quelques renseignements sur les conférences générales qui ont eu lieu à Neuchâtel les 29 et 30 octobre. Les vœux suivants ont été émis : L'appui financier de la Confédération doit être admis sous la forme où il a été présenté dans le projet des directeurs de l'instruction publique. L'instituteur fait partie de la commission scolaire, où il doit avoir voix consultative. Une classe d'application doit être créée comme annexe de l'école normale. La pension de retraite du corps enseignant primaire devrait être augmentée. Un bulletin pédagogique à l'usage du personnel enseignant devrait être créé. Le département de l'instruction publique fait donner en douze leçons à Boudry un cours normal de chant pour le corps enseignant de ce district. Ce cours est placé sous la direction de M. Lauber, professeur de chant à Neuchâtel.

SUISSE ROMANDE. — **Agenda des écoles.** Nous recommandons en faveur du fonds de secours du corps enseignant romand l'achat de l'*Agenda des écoles pour 1898*, qu'on peut se procurer au prix de 1 fr. 50 chez le gérant de notre société, M. Alb. Baumgartner, instituteur à Biel, ainsi que chez les correspondants de district.

BERNE. — **Société des maîtres secondaires.** La société des maîtres secondaires aura sa réunion annuelle ordinaire à Berne le 18 décembre 1897. Le comité s'attend à une forte participation de la part des maîtres des écoles secondaires et des gymnases se rattachant aux cinq sections de l'ancien canton. Nous profitons de l'occasion pour engager nos collègues du Jura bernois à s'unir à nous et à assister nombreux à cette réunion qui aura une certaine importance dans le développement de notre société. Ne pourrait-on pas recommander aux maîtres secondaires de la nouvelle partie du canton de se constituer en une section *Jura* de la société des maîtres secondaires bernois ? Ne serait-ce pas un bien s'ils travaillaient, avec leurs collègues des cinq autres sections, aux progrès des écoles moyennes tout en s'occupant des intérêts du corps enseignant secondaire ? C'est dans l'espoir que l'union du corps enseignant secondaire bernois sera bientôt un fait accompli, que nous vous présentons nos salutations bien cordiales.

Au nom du comité de la Société des maîtres secondaires bernois :

Le secrétaire,
Dr Hans BRUGGER.

Remarque de la rédaction. — Il existe déjà une section jurassienne des maîtres secondaires bernois. Les statuts, rédigés par M. Ed. Meyer, ancien recteur de l'école cantonale de Porrentruy, ont été adoptés en assemblée jurassienne. La dernière réunion de la section a eu lieu à Moutier il y a quelques années. Le comité siégeait en dernier lieu à Delémont.

ZURICH. — **Subventions fédérales.** Le Conseil d'Etat a invité les autres gouvernements cantonaux à se prononcer sur le projet de loi fédérale relatif aux subventions de la Confédération à l'école primaire, tel qu'il a été arrêté par la conférence des directeurs de l'instruction publique. Nous avons déjà publié ce projet à page 361, dans notre numéro du 1^{er} novembre.

BIBLIOGRAPHIE

La propriété pendant le siège et la commune, par M. E. DURAND-MORIMBAU. Clerget, éditeur, Paris. Prix : 2 fr.

Cette étude documentée est connue des hommes de loi et des propriétaires. L'auteur se décide à la porter aujourd'hui devant le public. Au moment où les publications ayant pour objet cette triste date : 1870-1871, se multiplient avec une tendance à excuser les désordres de ces mois sanglants, il lui a paru nécessaire de fournir aux personnes qu'intéressent les questions de droit à la fois particulier et social, des renseignements pris sur le vif, des souvenirs de cette époque dramatique, appuyés des lois et décrets officiels, qui font de ce livre un tableau encore inconnu du *Siège* et de la *Commune*, et aussi un dossier très complet de la propriété pendant le terrible hiver. C'est un document unique, nécessaire à ceux qui recueillent tout ce qui se rapporte à la guerre franco-allemande et à l'insurrection de mars, aussi bien qu'à ceux qui veulent s'entourer des pièces constituant la cause de la propriété, une des premières à l'ordre du jour. Cette étude se complète par l'analyse de la proposition de loi sur le « Homestead ».

Deuxièmes lectures illustrées à l'usage des écoles élémentaires du Jura bernois, par H. Gobat, inspecteur scolaire. Berne, librairie de l'Etat, 1897. Prix : 85 cts.

Encore un bon et beau livre qui vient d'être introduit d'une manière obligatoire dans nos écoles pour la deuxième année d'enseignement et qui assurément fera plaisir aux maîtres et aux élèves qui auront le privilège d'en faire usage. Basé sur les principes admis en matière d'enseignement intuitif, il conduit l'enfant de l'école dans la maison paternelle, au village ou à la ville et dans les alentours, étendant ainsi graduellement le cercle de son activité et l'invitant partout à observer attentivement les choses, à reconnaître leurs propriétés essentielles et à rendre compte de ses impressions. Les intéressantes historiettes qui accompagnent les descriptions lui enseigneront à distinguer ce qui est bien de ce qui est mal et développeront ses idées morales et religieuses. Les poésies, dont le choix est des plus heureux, sont généralement courtes, comme il convient pour être facilement apprises par cœur. Les exercices placés à la suite de chacun des chapitres du livre et correspondant aux sujets descriptifs et narratifs, ont particulièrement attiré notre attention; il y a là quelque chose de tout à fait original. Pratiqués avec intelligence et persévérance, ils ne manqueront pas de développer à un haut degré l'esprit d'invention chez les élèves et seront ainsi une excellente préparation à l'art si difficile de la composition. Enfin, quelques petites lettres, de jolies devinettes, des énigmes, des sentences et de nombreuses illustrations complètent le trésor des bonnes choses que renferme ce charmant petit volume, où tout est si bien en harmonie avec le niveau intellectuel des enfants de 7 à 8 ans et qui rendra certainement les meilleurs services à nos écoles.

E. P.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

La voix dans l'art de la lecture

L'art de la lecture est un art agréable, mais c'est aussi, c'est surtout un art utile. Il a sa place marquée dans l'enseignement au même titre que la grammaire ou le calcul. Il n'est pas le privilège de quelques-uns, il est le besoin de tous; de là la nécessité de le cultiver avec un soin des plus minutieux.

La partie technique de l'art de la lecture porte sur deux objets : la voix et la prononciation ; les sons et les mots.

L'organe de la voix est semblable en apparence à l'organe de la vue et de l'ouïe, mais il en diffère en un point essentiel : c'est que les opérations de la vue et de l'ouïe sont le résultat d'un acte involontaire. Dès que vos yeux sont ouverts et qu'il fait jour, dès que vos oreilles sont ouvertes et qu'il y a bruit, vous voyez et vous entendez malgré vous. L'organe de la voix, au contraire, ne s'exerce que sous l'action de la volonté : L'homme ne parle que quand il le veut. Vous pouvez aussi parler plus ou moins fort, plus ou moins vite ; vous réglez la mesure des opérations de la voix comme ses opérations mêmes. On peut donc apprendre à parler, puisque la parole est susceptible de modifications résultant de la volonté.

L'organe de la voix n'est pas seulement un *organe*, c'est un *instrument*, un instrument comme le piano. Or, qu'est-ce qui caractérise un piano ? son clavier. De quoi se compose ce clavier ? de plusieurs octaves. Ces octaves se partagent en trois espèces de notes : les notes basses, les notes du milieu et les notes hautes ; enfin, le son de ces notes correspond à des cordes d'une certaine grosseur. Eh bien, la voix a un clavier comme le piano ; elle a deux octaves comme le piano en a six, trois espèces de notes comme le piano, des cordes plus minces et des cordes plus grosses comme le piano, et de même qu'on n'arrive pas à jouer du piano sans l'étudier, de même on n'arrive pas à bien jouer de la voix sans l'apprendre.

Nos trois espèces de voix, qui se définissent d'elles-mêmes : la voix basse, la voix du médium et la voix haute, sont toutes trois indispensables dans l'art de la lecture ; mais l'usage en doit être et en est différent, car leur force est très différente. La plus solide, la plus souple, la plus naturelle de ces trois voix est le médium ; c'est de lui que part l'expression de tous les sentiments les plus naturels et les plus vrais ; les notes basses ont souvent une grande puissance, les notes hautes un grand éclat, mais il ne faut s'en servir qu'à propos, je dirais presque exceptionnellement ; je comparerais volontiers les notes hautes à la cavalerie dans une armée : elle est réservée aux attaques brillantes, aux charges à fanfares, comme les notes basses, semblables à l'artillerie, ont pour objet les coups de force ; mais le vrai fond d'une armée, l'élément sur lequel le tacticien compte le plus et qu'il emploie toujours, c'est l'infanterie. Eh bien, l'infanterie, c'est le médium ! Le premier précepte de l'art de la lecture est donc la suprématie accordée au médium. Les cordes hautes sont beaucoup plus fragiles, plus délicates. Si vous vous en servez trop, si vous jouez trop sur ces notes-là, elles s'useront, se désaccorderont, deviendront criardes, votre petit piano se faussera, et votre organe lui-même, votre organe tout entier s'altérera.

L'abus des notes basses n'est pas moins fâcheux. Il amène la monotonie, il produit quelque chose de terne, de sourd, de lourd. Etudiez-vous par consé-

quent à mêler habilement les notes basses aux deux autres registres, pour arriver ainsi à cette variété de timbres qui est à la fois un charme pour l'auditeur et un repos pour le lecteur.

Ce mélange ne constitue pas le seul exercice de la voix; il faut encore, il faut avant tout la travailler en elle-même. Le travail fortifie les voix faibles, assouplit les voix dures, adoucit les voix criardes, agit enfin sur la voix parlée comme l'art du chant sur la voix chantée. On dit quelquefois que des artistes célèbres se sont *fait une voix*. Le mot n'est pas juste : on ne se fait pas une voix quand on n'en a pas, et la preuve, c'est qu'on la perd ; on ne la perdrait pas si l'on était maître de se la faire ; mais on la métamorphose : on lui donne du corps, de l'éclat, de la grâce, non-seulement par la gymnastique qui fortifie l'organe en général, mais par une certaine manière d'attaquer le son. L'étude arrive même à faire gagner des notes qu'on n'avait pas. L'art nous aide donc non seulement à bien gouverner notre royaume, mais aussi à l'étendre.

(Extrait du *Petit traité de lecture à haute voix*, par E. Legouvé.)

Composition

(DEGRÉ MOYEN)

1^o Le petit Charles à l'église

C'est aujourd'hui dimanche. Les cloches sonnent à toute volée, appelant les fidèles à l'église. Charles y entre avec ses camarades. Il se rappelle les paroles de sa mère : « L'église est la maison de Dieu, on y va pour prier. » Voyez-le : chapeau bas, l'air modeste, il va sans bruit à sa place. Toujours recueilli, sans détourner la tête, ni parler avec ses voisins, il prie : « Donnez-moi, Seigneur, la force de ne jamais vous offenser et de devenir un honnête homme. Bénissez mes parents et mes maîtres ! »

De leur place, les parents de Charles l'admirent. Aussi reçoit-il, en sortant, un bon baiser.

2^o Jean, garçon bien élevé, traversant les rues

Jean passe dans le village. Il marche d'un pas rapide. Son allure, ses mains, etc. Où regarde-t-il ? Il rencontre tour à tour : autorités, maître, étrangers, etc. A quelques pas d'eux, il ôte son chapeau, le tient à la main et dit à haute voix : « Bonjour, Monsieur . . . » Plus loin, une dame a laissé tomber un parapluie. Empressement de Jean à ramasser et à rendre l'objet. Il continue rapidement sa route. Nous l'imiterons.

M. NUSSBAUMER, instituteur.

Dictée

La mort d'un enfant

Etes-vous jamais entré dans une maison d'où un enfant vient d'être ravi par la mort ? L'existence y est pareille au jeu d'un instrument dont les cordes auraient été coupées. Le moindre attouchement le fait vibrer. La chose la plus insignifiante, une bagatelle suffit à rouvrir la blessure. Le sucrier, vers lequel se tendaient toujours les chères petites mains, fait jaillir des larmes brûlantes. Le père, l'air absorbé, les traits ravagés par la douleur, regarde fixement dans un coin de la chambre, où un étranger chercherait en vain quelque chose de remarquable. Mais lui, il y voit une vieille toupie qu'on a oubliée sous le sopha ; il voit, tâtonnant pour la saisir, de petites mains remuantes qu'on ne verra plus jamais se mouvoir pour jouer ni pour travailler. Il entend un joyeux babil d'enfant, un frais éclat de rire, provoqué par la danse bourdonnante de la toupie, ce rire qui le ravivait autrefois comme un souffle rafraîchissant de vie, et qui s'est tu pour toujours là-bas dans la couchette blanche, couverte de

fleurs et arrosée de chaudes larmes. La mère est assise, muette aussi, et ne quitte pas des yeux la porte qui communique avec la chambre à coucher. Il n'y a pourtant rien qui frappe l'œil à cette porte! C'est que là, à gauche, on distingue au châssis une petite tache : ce n'est qu'une ombre, le vernis y est un peu usé. C'est là que ses petites mains courtes et grassouillettes se cramponnaient pour aider à des jambes encore malhabiles et peu sûres à franchir le seuil sans broncher. Et dans la garde-robe, à côté des habits du dimanche, voici une mignonne blouse, avec une tache qui le fit gronder . . . Et même après des mois, des années, là-haut, dans la chambre de débarras, un petit bas avec un trou au talon et des souvenirs à chaque maille! . . .

(Bibliothèque universelle.)

Cours élémentaire de littérature française

II^eme partie. — Renaissance

IV

Montaigne

Michel de Montaigne (1533—1592) est un des plus grands moralistes de la France et un des génies les plus sympathiques qui aient paru. Il fit de la littérature et de la philosophie en *dilettante*, comme on dirait aujourd'hui. Il fut conseiller à la cour des aides de Périgueux, puis au parlement de Guyenne, et maire de Bordeaux. Il alla quelquefois à Paris et fréquenta un peu la cour, il fit un voyage en Italie et visita Rome. Le reste du temps, il vécut retiré en son château de Gascoigne, composant un livre d'un genre tout spécial : *les Essais*, livre qu'il voulait laisser à sa famille et à ses amis, pour qu'ils retinssent quelques traits de son caractère et de son humeur. Ce livre, sans prétention et sans artifice, aisé comme une conversation et léger comme un poème, est un chef-d'œuvre d'originalité et de bon sens. Dans une série de chapitres sans lien, l'auteur traite un peu au hasard des sujets les plus divers. C'est principalement dans le chapitre intitulé : « *Apologie de Raimond de Sébonde ou misère et faiblesse de l'homme et vanité de sa raison* », qu'on trouve la doctrine philosophique de Montaigne. L'auteur se moque avec une ironie puissante, que devait reproduire Pascal, des prétentions ridicules de la raison humaine. Il trouve que les seuls sages sont ceux qui confessent franchement leur ignorance et se soumettent, en toute simplicité, aux lois de la nature. Il repose avec plaisir sa tête bien faite sur le doute, « ce mol oreiller » et prend pour devise ces mots : « Que sais-je ? » Les idées de Montaigne sur l'éducation sont particulièrement exposées dans le chapitre : *De l'institution des enfants*, dédié à la comtesse de Gurson.

Montaigne ne se pose pas en pédagogue compétent; il ne sait que : « un peu de chaque chose, et rien du tout, à la française, » et, cependant, quelles choses fines et sensées il dit ! Il pense que, sans souci de l'approbation du vulgaire, il faut s'attacher exclusivement à former le jugement de l'enfant. Il rompt franchement avec la routine, il aime mieux les têtes bien faites que les têtes bien remplies. « C'est un grand ornement que la science, dit Montaigne, et un outil de merveilleux service. » Il ne veut pas qu'on la représente comme hérisée de difficultés, maussade et pédante; il faut piquer la curiosité des enfants et affiner leur intelligence; leur faire aimer l'étude comme une chose infiniment aimable et amusante, ne pas trop charger leur mémoire, car « savoir par cœur, ce n'est pas savoir », et surtout se garder de leur faire envisager le point de vue utilitaire : « Le gain de notre étude, c'est en être devenu meilleur et plus sage. » Montaigne est d'avis qu'il faut tenir compte des aptitudes des enfants et ne pas les forcer à prendre quand même le métier de leur père. Il approuve le pré-

cepte de Platon « qu'il faut colloquer les enfants, non selon les facultés de leur père, mais selon les facultés de leur âme ». Il voudrait qu'on enseignât la philosophie aux enfants, afin qu'ils n'apprirent pas à vivre alors seulement que leur vie est passée. Il recommande, pour résumer ses idées, « d'allécher l'appétit et l'affection » . . . : « autrement, on ne fait que des ânes chargés de livres ; on leur donne à coups de fouet en garde leur pochette pleine de science ; laquelle, pour bien faire, il ne faut pas seulement loger chez soi, il la faut épouser. »

Montaigne a parlé de l'amitié avec une compétence spéciale et une délicatesse touchante. — Il avait, en effet, pratiqué ce sentiment exquis et il mettait l'amitié au-dessus de tous les bonheurs. L'auteur du discours de *la Servitude volontaire*, Estienne de la Boëtie, nous est surtout connu par son noble et tendre ami Montaigne. Les choses les plus douces, les plus touchantes, les plus élevées se trouvent dans les pages consacrées par l'auteur des *Essais* au culte de son ami. Ce fut une amitié à l'antique, une de ces amitiés sublimes et saintes, comme on en voit trop rarement. Cette amitié fut ce qu'il y eut de plus grand dans l'âme de Montaigne ; elle ne souffrit aucune défaillance, ni aucune lâcheté. Montaigne n'était pas très courageux et on rappelle, avec trop de sévérité peut-être, la fuite du maire de Bordeaux, lorsque le choléra envahit cette ville. Arrêtons plutôt notre âme devant Montaigne établi au chevet de son ami atteint de la peste et l'assistant avec tendresse jusqu'à son dernier soupir.

Montaigne eut deux disciples immédiats : Mlle Marie de Gournay et Pierre Charron.

Mlle de Gournay avait lu, à 18 ans, les *Essais* et s'était prise d'une profonde admiration pour Montaigne. Elle eut le bonheur de le voir à Paris et le charma par la façon dont elle le comprenait et le commentait. Montaigne n'eut pour aucune intelligence de femme plus d'estime et de respect. Il nomma Mlle de Gournay sa fille adoptive, sa « fille d'alliance » et la fit héritière de ses études. Ce fut elle qui publia, trois ans après la mort de Montaigne, en 1595, la grande édition in-folio des *Essais*.

Pierre Charron « fit connaissance et vécut fort familièrement » avec Montaigne, à Bordeaux. De ses causeries avec le maître sortit un livre : *De la Sagesse*, écho hardi des *Essais* au point de vue des idées, mais bien pâle reflet au point de vue du style.

HENRIETTE DUPORTAL.

POÉSIE

(Communiquée par M. Joset, instituteur à Glovelier)

PREMIÈRE SOLITUDE

On voit dans les sombres écoles
Des petits qui pleurent toujours,
Les autres font leurs cabrioles,
Eux, ils restent au fond des cours.

Leurs blouses sont très bien tirées,
Leurs pantalons en bon état,
Leurs chaussures toujours cirées ;
Ils ont l'air sage et délicat.

Les forts les appellent des filles,
Et les malins des innocents :
Ils sont doux, ils donnent leurs billes,
Ils ne seront pas commerçants.

Les plus poltrons leur font des niches,
Et les gourmands sont leurs copains ;
Leurs camarades les croient riches,
Parce qu'ils se lavent les mains.

Ils frissonnent sous l'œil du maître,
Son ombre les rend malheureux.
Ces enfants n'auraient pas dû naître,
L'enfance est trop dure pour eux !

Oh ! la leçon qui n'est pas sue,
Le devoir qui n'est pas fini !
Une réprimande reçue,
Le déshonneur d'être puni !

Tout leur est terreur et martyre ;
Le jour, c'est la cloche, et, le soir,
Quand le maître enfin se retire,
C'est le désert du grand dortoir.

La lueur des lampes y tremble
Sur les linceuls des lits de fer ;
Le siflet des dormeurs ressemble
Au vent sur les tombes, l'hiver.
Pendant que les autres sommeillent,
Faits au coucher de la prison,
Ils pensent au dimanche, ils veillent
Pour se rappeler la maison ;

Mais, tout ingrates que vous êtes,
Ils ne peuvent vous oublier,
Et cachent leurs petites têtes,
En sanglotant, sous l'oreiller.

SULLY PRUDHOMME.

Ils songent qu'ils dormaient naguères
Douillettement ensevelis
Dans les berceaux, et que leurs mères
Les prenaient parfois dans leurs lits.
O mères coupables, absentes,
Qu'alors vous leur paraissiez loin !
A ces créatures naissantes
Il manque un indicible soin ;
On leur a donné les chemises,
Les couvertures qu'il leur faut :
D'autres que vous les leur ont mises,
Elles ne leur tiennent pas chaud.

II. DIVERS

Nous étions trois : mon ami L., son fils Roger, blondin de huit à neuf ans, éveillé comme une souris, et moi; et, désœuvrés, tous les trois, nous nous mimes à feuilleter mon herbier, en attendant le goûter. Ophrys et viola, sol-danelles et orchis, asters et anémones, défilaient devant nos yeux, et nous éprouvions un grand plaisir, mélangé cependant d'un grain de mélancolie, à contempler tous ces jeunes êtres avec leurs douces nuances et leurs suaves contours, dans leur tombeau parfumé.

Roger, lui, regardait aussi, sagelement, grave comme un grand, et nous pensions tout bas que le goûter y était certes pour quelque chose, quand, tout à coup, se tournant vers moi : « C'est bien beau, dit-il; mais moi, je ne pourrai jamais faire ça, parce que le maître dit toujours que je n'ai pas d'ordre et que j'écris comme un chat. »

Frappé de cette sortie de mon petit ami et plus encore de l'accent d'amertume avec lequel ces paroles avaient été prononcées, je lui répondis avec empressement : « Mais, Roger, tu te trompes; j'étais tout comme toi. » — Et comme il écarquillait de gros yeux tout ronds d'étonnement et d'incredulité, j'ajoutai encore : « Certainement que j'ai été comme toi et, si j'ai changé, c'est que j'ai toujours bien obéi à mon maître, le bon papa Mathieu. »

Puis, m'adressant à mon ami :

« Tu ne te figures pas, lui dis-je, la peine qu'il a eue à m'habituer à bien placer mes chiffres les uns sous les autres, à me faire faire correctement les +, les —, les \times , les :, à m'amener à tracer une barre horizontale pour mes fractions! Je vois encore mes additions! — Dieu! de la grêle chassée par l'aquilon furieux! — Dans mes cahiers, les fractions ordinaires sont en équilibre plus qu'instable sur une oblique démesurée; le signe = se trouve toujours un ou deux pouces trop haut ou trop bas; les opérations sont jetées de ci, de là, pèle-mêle, sans ordre, sans suite, là où il y a justement de la place, à la bise ou au vent! Mes chiffres, oh! mes chiffres! Ils se heurtent, se bousculent, roulent, culbutent et me rappellent assez exactement des pattes d'araignées et de crabes jetées à la pelle sur de la toile blanche!

Tu ris, mon ami; tu doutes peut-être, et, cependant, ce que je viens de te dire est la pure vérité. Je n'étais pas le seul d'ailleurs; nous étions nombreux, trop nombreux, hélas!

Tu eusses dû voir alors notre bon maître Mathieu à l'œuvre! Il nous corrigeait amicalement. En bon papa, il nous montrait comment il fallait faire, dix fois, vingt fois, cinquante fois peut-être; sans se lasser, il nous faisait toucher du doigt nos fautes, signalait patiemment, mais fermement nos erreurs et nos oubliés.

Tous nos travaux écrits étaient revus, corrigés, annotés, appréciés. Ici, une bonne parole, simple et chaude, faisait vibrer une corde dans nos jeunes cœurs; là, un blâme sec, mais juste, servait d'avertissement amical encore; plus loin, une taloche bien méritée plongeait dans la honte l'élève récalcitrant dont le mauvais vouloir et la paresse avaient éclaté sous la plume.

Ferme toujours, bon toujours, sévère à l'occasion, il n'y avait en lui ni favoritisme, ni animosité. Calme et digne dans son pénible labeur, il n'avait ni rancoeur ni défaillance. Aussi, petit à petit, notre écriture se forma, nos cahiers prirent une autre tournure et acquirent ce cachet de propreté, de clarté, de précision que tu retrouves dans mon herbier. Notre travail n'était pas une recopie d'une copie déjà copiée et corrigée, comme cela se voit encore bien souvent; et cependant il se présentait *bien*, car notre goût, à nous, s'était peu à peu affiné et nous en étions arrivés à travailler par nous-mêmes.

C'est là un résultat immense, et, cependant, nous sommes forcés de reconnaître que ce n'est pas le tout que de corriger des cahiers avec exactitude. C'est beaucoup, je l'accorde, car je connais, par ci par là, quelques instituteurs qui ne se font pas grand scrupule de renvoyer à demain ce qui devrait être fait aujourd'hui. C'est beaucoup, je le répète, et cependant il faut encore que les questions à traiter soient choisies avec grand soin, qu'elles reposent sur quelque chose de vu et surtout de compris, qu'elles s'enchaînent et s'appellent, tout en restant intéressantes. Fi, d'une simple reproduction, d'une série de problèmes analogues, faits à la planche! Qu'on se représente un cinématographe à vue unique plongé dans un frigorifique de Raoul Pictet! N'est-ce pas d'ailleurs habituer l'enfant à l'imitation pure et simple et machinale pour laquelle il n'a que trop de dispositions naturelles? Non, il faut que dans chaque exercice, l'élève trouve du nouveau, une petite difficulté à vaincre, pas grand'chose, mais quelque chose cependant, pour que ses facultés se développent sous l'effort de la pensée, pour qu'il ait l'idée d'une bataille gagnée par lui, l'idée et le plaisir de la victoire.

Eh bien! tout cela nous le trouvions dans notre bon vieux maître, et c'est pourquoi je chérirai toujours son souvenir! Brave père Mathieu! il a souffert sans doute de bien des ingratitudes, il a eu bien des déboires, mais il est parti avec la conscience du devoir accompli. Que la moitié seulement de ses nombreux élèves aient profité de ses excellents conseils, et il aura travaillé beaucoup, beaucoup, non pas tant pour la bienfaisance de ses cahiers que pour l'humanité en général, car *propreté* est synonyme de *santé* et *ordre voisin d'économie*... deux choses qui sont à la base de notre société moderne. »

Roger, tout le temps s'était tenu coi. Nous nous taisions aussi, remontant dans le passé, rêvant à nos belles années d'école à jamais disparues et les spirales bleuâtres de nos cigarettes montaient, montaient toujours, disparaissant dans l'océan d'azur. Je voyais devant moi la belle tête du père Mathieu et ses cheveux argentés et son menton rasé de frais; son regard allait rencontrer le mien, quand, d'un élan, Roger se trouva devant mon ami, droit comme un piquet et criant : « Papa, petit papa, je voudrais tant devenir comme Monsieur Mathieu! »

H. P.